



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

À une séance ordinaire tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30 à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS :

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Julie Gratton Rosa Borreggine
Monsieur le conseiller	Luc Leblanc

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller	Normand Leroux
------------------------	----------------

formant quorum;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier et directeur des Services juridiques	Jean-François Gauthier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse suppléante Caroline Vinet procède à l'ouverture de la séance.

006-01-2017

ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :
QUE le projet d'ordre du jour soit adopté comme présenté :

- | | |
|--------------------|---|
| 006-01-2017 | 1- <u>Adoption de l'ordre du jour</u> |
| | 2- <u>Période de questions du public</u> (article 322 de la Loi sur les cités et villes) |
| 007-01-2017 | 3- <u>Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire (budget) du 19 décembre 2016 et de la séance extraordinaire du 16 janvier 2017</u> |
| | 4- <u>Règlements</u> |
| | 4.1- Consultation publique – Projet de règlement 222-06-12-2016 – Vente de marijuana ou de produits à base de marijuana et production de marijuana à des fins médicales – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements |
| | 4.2- Consultation publique – Projet de règlement 222-07-12-2016 - Marché public de produits alimentaires extérieur - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements |

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

-
- | | | |
|-------------|-----------|---|
| 008-01-2017 | 4.3 | Adoption – Second projet de règlement 222-06-12-2016 – Projet de règlement 222-06-12-2016 – Vente de marijuana ou de produits à base de marijuana et production de marijuana à des fins médicales – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements |
| Retiré | 4.4- | Adoption – Second projet de règlement 222-07-12-2016 – Marché public de produits alimentaires extérieur – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements |
| 009-01-2017 | 4.5- | Avis de motion – Futur projet de règlement 222-05-2017 – Création de la zone HS 260, suppression de la zone H 236 et ajout de l'article 297.1 – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements (Les Petits Montagnards – Rue Principale) |
| 010-01-2017 | 4.6- | Adoption – Projet de règlement 222-05-2017 – Création de la zone HS 260, suppression de la zone H 236 et ajout de l'article 297.1 – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements (Les Petits Montagnards – Rue Principale) |
| 011-01-2017 | 4.7- | Adoption – Règlement d'emprunt 447-12-2016 – Services professionnels – Travaux de réfection du barrage du lac Prévost et installation d'une borne sèche |
| 012-01-2017 | 4.8- | Adoption – Règlement 437-01-12-2016 - Modification des annexes – Règlement 437-09-2016 – Surveillant à bord d'un véhicule – Déneigement |
| 013-01-2017 | 4.9- | Avis de motion – Futur règlement 438-01-2017 modifiant l'article 2.20 – Règlement 438-09-2016 constituant un comité consultatif d'urbanisme |
| 014-01-2017 | 4.10- | Avis de motion – Futur règlement 422-01-2017 – Remboursement de diverses dépenses pour les membres du conseil |
| 015-01-2017 | 4.11- | Avis de motion – Futur règlement 439-2017 relatif à l'enlèvement, au transport et à la disposition des matières résiduelles |
| 016-01-2017 | 4.12- | Adoption – Règlement SQ-03-03-2017 - Règlement de circulation SQ-03-2012 et ses amendements – Stationnements payants et stationnement sur l'avenue Lafleur Nord |
| | 5- | <u>Soumissions</u> |
| 017-01-2017 | 5.1- | Adjudication – Services professionnels – Plans et devis et surveillance - Travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur diverses voies publiques |
| 018-01-2017 | 5.2- | Adjudication – Services professionnels – Plans et devis et surveillance -Remise en état de l'exutoire du lac Prévost et l'installation d'une borne sèche |
| | 6- | <u>Administration et finances</u> |
| 019-01-2017 | 6.1- | Liste des comptes à payer et chèques à émettre |
| 020-01-2017 | 6.2- | Paiement des quotes-parts - MRC des Pays-d'en-Haut – Année 2017 |



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

-
- | | | |
|-------------|------------|--|
| 021-01-2017 | 6.3- | Rémunération du personnel électoral – Élections du 5 novembre 2017 |
| 022-01-2017 | 6.4- | Adhésion – Entente – FQM et la société en commandite Gaz Métro |
| 023-01-2017 | 6.5- | Autorisation de signature – Entente de partenariat avec le Circuit électrique |
| 024-01-2017 | 6.6- | Autorisation de dépenses des membres du conseil |
| 025-01-2017 | 6.7- | Autorisation de signature – Cession de voie publique et abrogation de la résolution 211-05-2016 – Sommet de la Marquise |
| 026-01-2017 | 6.8- | Adhésion - Achat regroupé de l'UMQ - Services professionnels – Assurances collectives pour les municipalités et les organismes |
| | 7- | <u>Sécurité publique</u> |
| 027-01-2017 | 7.1- | Dépôt et présentation des statistiques des interventions - Service des incendies au 31 décembre 2016 |
| | 8- | <u>Travaux publics et génie</u> |
| 028-01-2017 | 8.1- | Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Regroupement d'achat – Abat-poussière |
| | 9- | <u>Environnement</u> |
| | 10- | <u>Urbanisme</u> (10.1 à 10.8 : Attendu les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 9 janvier 2017) |
| 029-01-2017 | 10.1- | 126, chemin du Lac-Millette : « Les Factoreries des Monts »
Rénovation, plans 2017-003 |
| 030-01-2017 | 10.2- | 230, rue Principale : « Avery Léonard Madison inc. »
Modification des plans de construction, plans 2017-005 |
| 031-01-2017 | 10.3- | 341, rue Principale : « Axe Consortium inc. »
Rénovation, plans 2017-008 |
| 032-01-2017 | 10.4- | Chemin de Touraine, lot 5 296 577 : « Johanne Robichaud »
Nouvelle construction, plans 2017-009 |
| 033-01-2017 | 10.5- | 342, rue Principale : « Table 16 »
Enseigne sur poteaux, plans 2017-007 |
| 034-01-2017 | 10.6- | 220-226, chemin du Lac-Millette : « Métro Richelieu (Super C) »
Structure et enseigne communautaire, plans 2017-002 |
| 035-01-2017 | 10.7- | 226, chemin du Lac-Millette : « SAQ »
Enseignes à plat et communautaire, plans 2017-006 |
| 036-01-2017 | 10.8- | 10, avenue Filion : « Giorgio »
Lettrage, plans 2017-004 |
| 037-01-2017 | 10.9- | Demande de dérogation mineure – 699, côte Saint-Gabriel Est (Période de questions sur la dérogation mineure seulement) |



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

-
- | | |
|-------------|--|
| 038-01-2017 | 10.10- Demande de dérogation mineure – Chemin du Mont-Christie, lot 4 378 541 (Période de questions sur la dérogation mineure seulement) |
| 039-01-2017 | 10.11- Demande de dérogation mineure – 90, avenue Aubry (Période de questions sur la dérogation mineure seulement) |
| 040-01-2017 | 10.12- Demande de dérogation mineure – 286, rue Principale (Période de questions sur la dérogation mineure seulement) |
| 041-01-2017 | 10.13- Demande de dérogation mineure – Avenue Guindon – Lot 2 315 116 |
| 042-01-2017 | 10.14- Demande de dérogation mineure – Rue Hébert – Lot 2 314 865 |
| 043-01-2017 | 10.15- Abrogation de la résolution 314-06-2016 – Lotissement sur la place des Chevaliers |
| 044-01-2017 | 10.17- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 décembre 2016 |

11- Vie communautaire

- | | |
|-------------|---|
| 045-01-2017 | 11.1- Protocole d'entente – Paiement des coûts relatifs à l'inscription d'un enfant requérant des services personnalisés dans un camp de jour |
| 046-01-2017 | 11.2- Salaire des postes étudiants 2017 |
| 047-01-2017 | 11.3- Tarification – Programme des camps 2017 |
| 048-01-2017 | 11.4- Tarification – Club junior de tennis 2017 |
| 049-01-2017 | 11.5- Tarification – Abonnement aux terrains de tennis 2017 |

12- Ressources humaines

- | | |
|-------------|---|
| 050-01-2017 | 12.1- Lettre d'entente – Service des travaux publics et génie – Chef d'équipe et mécanicien – Autorisation de signature |
| 051-01-2017 | 12.2- Embauche – Journalier opérateur temporaire – Service des travaux publics et du génie |
| 052-01-2017 | 12.3- Embauche – Pompier à temps partiel – Service des incendies |
| 053-01-2017 | 12.4- Embauche – Pompier à temps partiel – Service des incendies |

13- Correspondance

- | | |
|-------------|--|
| 054-01-2017 | 13.1- Subvention – Festival des arts de Saint-Sauveur – Édition 2017 |
| 055-01-2017 | 13.2- Adhésion 2017 – Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut |
| 056-01-2017 | 13.3- Subvention – L'écluse des Laurentides - Autorisation de paiement |

14- Points nouveaux

15- Période de questions du public (article 322 - Loi sur les cités et villes)

057-01-2017 16- Levée de la séance



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

007-01-2017

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE (BUDGET) DU 19 DÉCEMBRE
2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal des séances ordinaire et extraordinaire (budget) du 19 décembre 2016 et de la séance extraordinaire du 16 janvier 2017 a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire (budget) du 19 décembre 2016 et de la séance extraordinaire du 16 janvier 2017 soient approuvés comme déposés.

**CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 222-06-12-2016
VENTE DE MARIJUANA OU DE PRODUITS À BASE DE MARIJUANA ET LA
PRODUCTION DE MARIJUANA À DES FINS MÉDICALES**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-06-12-2016, modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de régir les établissements concernant la vente ainsi que la production de marijuana à des fins médicales.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Madame la mairesse suppléante demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, elle donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 222-07-12-2016
MARCHÉ PUBLIC DE PRODUITS ALIMENTAIRES EXTÉRIEUR**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-07-12-2016, modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de prévoir des normes minimales applicables aux marchés publics de produits alimentaires extérieurs comme usage temporaire.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

--	--



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

Madame la mairesse suppléante demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, elle donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

008-01-2017

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 222-06-12-2016
VENTE DE MARIJUANA OU DE PRODUITS À BASE DE MARIJUANA ET LA
PRODUCTION DE MARIJUANA À DES FINS MÉDICALES**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le Règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite régir les établissements concernant la vente ainsi que la production de marijuana à des fins médicales;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 19 décembre 2016;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 23 janvier 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le second projet de règlement numéro 222-06-12-2016, modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin régir les établissements concernant la vente ainsi que la production de marijuana à des fins médicales, soit adopté.

RETIRÉ

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 222-07-12-2016
MARCHÉ PUBLIC DE PRODUITS ALIMENTAIRES EXTÉRIEUR**

À la suite de la consultation publique tenue lors de cette séance, les membres du conseil conviennent de retirer ce point compte tenu des commentaires effectués.

Le second projet de règlement numéro 222-07-12-2016 sera adopté lors d'une prochaine séance.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

009-01-2017

AVIS DE MOTION

FUTUR RÈGLEMENT 222-05-2017

CRÉATION DE LA ZONE HS 260, SUPPRESSION DE LA ZONE H 236 ET AJOUT DE L'ARTICLE 297.1

RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, le futur règlement numéro 222-05-2017 concernant la création d'un projet intégré résidentiel et commercial comprenant un seul établissement commercial.

Dispense de lecture du projet de règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

010-01-2017

PROJET DE RÈGLEMENT 222-05-2017

CRÉATION DE LA ZONE HS 260, SUPPRESSION DE LA ZONE H 236 ET AJOUT DE L'ARTICLE 297.1

RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le Règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite la création d'une nouvelle zone à dominance résidentielle, soit la zone HS 260, de manière à autoriser un projet intégré résidentiel et commercial comprenant un seul établissement commercial et prévoir des dispositions applicables;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 23 janvier 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 222-05-2017 afin d'abroger la zone H 236 et créer une nouvelle zone à dominance résidentielle, soit la zone HS 260, de manière à autoriser un projet intégré résidentiel et commercial comprenant un seul établissement commercial et prévoir des dispositions applicables, soit adopté.

011-01-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 447-12-2016

SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE

CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DE LA REMISE EN ÉTAT DE L'EXUTOIRE DU LAC PRÉVOST ET INSTALLATION D'UNE BORNE SÈCHE

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur désire faire effectuer des travaux de réfection du barrage du lac Prévost;

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

ATTENDU QU'il aura lieu de mandater des professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis ainsi que la surveillance de la remise en état de l'exutoire du lac Prévost et installation d'une borne sèche;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces honoraires professionnels et, à cet égard, prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 100 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 447-12-2016, pour payer le coût des honoraires professionnels pour la conception de plans et devis ainsi que la surveillance de la remise en état de l'exutoire du lac Prévost et installation d'une borne sèche, soit adopté.

012-01-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT 437-01-12-2016
SURVEILLANT À BORD D'UN VÉHICULE - DÉNEIGEMENT
MODIFICATION DES ANNEXES
RÈGLEMENT 437-09-2016

ATTENDU les discussions avec un représentant du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QU'il a été demandé de retirer de l'annexe 1 les chemins publics où un surveillant est autorisé à circuler devant une souffleuse à neige à bord d'un véhicule routier lorsque l'opération de déneigement a lieu entre 7 h et 22 h, ceux comportant un corridor scolaire;

ATTENDU QU'il est souhaitable de procéder à quelques corrections mineures dans l'annexe 2;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 19 décembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le règlement 437-01-12-2016 modifiant les annexes 1 et 2 du règlement 437-09-2016 et ses amendements autorisant le surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier devant une souffleuse à neige lors d'une opération de déneigement d'un chemin public, soit adopté.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

013-01-2017

AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT 438-01-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 438-09-2016
CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, le futur règlement numéro 438-01-2017 concernant la rémunération des membres du comité consultatif d'urbanisme.

Dispense de lecture du projet de règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

014-01-2017

AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT 422-01-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 422-2015 ET SES AMENDEMENTS
CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DE DIVERSES DÉPENSES POUR LES
MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Julie Gratton donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, le futur règlement numéro 422-01-2017 concernant le nombre de congrès ou colloques du maire.

Dispense de lecture du projet de règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

015-01-2017

AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT 439-2017
RELATIF À L'ENLÈVEMENT, AU TRANSPORT ET À LA DISPOSITION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 404-2014

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un futur règlement numéro 439-09-2016 relatif à l'enlèvement, au transport et à la disposition des matières résiduelles et abrogeant le règlement 404-2014.

Dispense de lecture du projet de règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

016-01-2017

ADOPTION - RÈGLEMENT SQ-03-03-2017
STATIONNEMENTS PAYANTS ET
STATIONNEMENT SUR L'AVENUE LAFLEUR NORD

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est devenu nécessaire d'amender le règlement de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 16 janvier 2017;

--	--



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le règlement SQ-03-03-2017, régissant les stationnements payants sur le territoire et modifiant l'annexe D relativement à une interdiction de stationnement sur l'avenue Lafleur Nord, soit adopté.

017-01-2017

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE
CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE
RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE CHAUSSÉE SUR DIVERSES VOIES
PUBLIQUES (2017-TP-04)

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques en date du 12 janvier 2017 pour les services professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis et la surveillance des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur diverses voies publiques;

ATTENDU QUE la Ville a reçu trois soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>
MLC Associés inc.
Équipe Laurence
Equiluqs

ATTENDU l'analyse du comité de sélection des soumissions reçues;

ATTENDU le rapport au conseil du secrétaire du comité de sélection en date du 18 janvier 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le mandat pour les services professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis et la surveillance des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur diverses voies publiques soit adjugé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Equiluqs inc., pour un montant de 137 050,20 \$, et que le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

018-01-2017

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE
CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DE LA REMISE EN ÉTAT
DE L'EXUTOIRE DU LAC PRÉVOST ET INSTALLATION D'UNE BORNE SÈCHE
(2017-TP-05)

ATTENDU l'ouverture des soumissions par voie d'invitation écrite en date du 12 janvier 2017 pour les services professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis ainsi que la surveillance de la remise en état de l'exutoire du lac Prévost et l'installation d'une borne sèche;

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>
Cosigma
CIMA+

ATTENDU l'analyse du comité de sélection des soumissions reçues;

ATTENDU le rapport au conseil du secrétaire du comité de sélection en date du 18 janvier 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le mandat pour les services professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis ainsi que la surveillance de la remise en état de l'exutoire du lac Prévost et l'installation d'une borne sèche soit adjugé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit CIMA+, pour un montant de 94 280 \$, et que le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE ce mandat soit octroyé conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 447-12-2016 afin de payer des honoraires professionnels pour la conception de plans et devis ainsi que la surveillance de la remise en état de l'exutoire du lac Prévost et l'installation d'une borne sèche pour un montant de 100 000 \$.

019-01-2017

APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU le dépôt de la liste des chèques émis en date du 18 janvier 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la liste des chèques émis (nos 45092 à 45381) pour la période du 15 décembre 2016 au 18 janvier 2017, au montant de 1 083 921,61 \$, soit acceptée.

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

020-01-2017

**PAIEMENT DES QUOTES-PARTS 2017
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

ATTENDU l'adoption par la MRC des Pays-d'en-Haut de son budget d'opération pour 2017;

ATTENDU le rapport au conseil du trésorier en date du 10 janvier 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de la facture MRC-2017 de la MRC des Pays-d'en-Haut, d'une somme de 1 342 958 \$, dont 598 550 \$ immédiatement et le solde sur présentation de factures.

QUE la présente dépense soit payée à même les sommes disponibles au budget 2017.

021-01-2017

**RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL
ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017**

ATTENDU QUE les prochaines élections municipales se tiendront le 5 novembre 2017;

ATTENDU le rapport au conseil du greffier et directeur des Services juridiques en date du 11 janvier 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal décrète la rémunération des officiers et du personnel électoral dans le cadre des élections et des référendums municipaux, tel qu'il appert à l'annexe « A » de la présente;

QUE ces rémunérations s'appliquent, à partir de la présente, à toute élection ou tout référendum municipal, en y faisant cependant les adaptations nécessaires concernant les titres des postes des officiers et du personnel référendaire;

QUE la présente résolution abroge et remplace toute résolution antérieurement adoptée.

022-01-2017

**ADHÉSION
ENTENTE – FQM ET LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO**

ATTENDU QUE les municipalités sont, en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

ATTENDU QUE la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ce réseau de distribution;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

ATTENDU QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

ATTENDU QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

ATTENDU QUE le 1er décembre 2016, Gaz Métro et la FQM ont conclu une entente de principe à cet égard;

ATTENDU QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE les conditions prévues à l'entente de principe entre la FQM et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la FQM et à Gaz Métro.

023-01-2017

AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE CIRCUIT ÉLECTRIQUE

ATTENDU QUE l'Entente de partenariat pour le déploiement au Québec de bornes de recharge pour véhicules électriques est arrivée à échéance le 31 décembre dernier;

ATTENDU l'offre d'Hydro-Québec de renouveler le partenariat pour une durée additionnelle de 5 ans;

ATTENDU QUE les modalités de renouvellement demeurent les mêmes, à l'exception de quelques modifications nécessaires à l'évolution de ce projet;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le maire ainsi que le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer au nom de la Ville de Saint-Sauveur l'amendement numéro 1 de l'Entente de partenariat pour le déploiement au Québec de bornes de recharge pour véhicules électriques.

024-01-2017

AUTORISATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU le règlement 422-2015 sur le remboursement de diverses dépenses par les membres du conseil municipal et les obligations prévues à la Loi sur le traitement des élus municipaux;

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

D'autoriser la dépense du membre du conseil municipal pour sa participation à l'événement suivant :

<u>Activité</u>	<u>Date et lieu</u>	<u>Coût/ personne</u>	<u>Membre</u>	<u>Total</u>
Prise de décision en urbanisme	28 janvier 2017 Saint-Jérôme	442,65 \$ + frais de déplacement et repas	Mme Rosa Borreggine	442,65 \$ + frais de déplacement et repas

025-01-2017

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CESSION DE VOIE PUBLIQUE
SOMMET DE LA MARQUISE**

ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Saint-Sauveur et le promoteur du développement domiciliaire Sommet de la marquise, soit 9251-7796 Québec inc;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette entente, le promoteur doit céder à titre gratuit à la Ville de Saint-Sauveur un espace à des fins de voie publique;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature de l'acte de cession devant intervenir entre les parties;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le maire ainsi que le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer l'acte de cession de voie publique dans le cadre du développement domiciliaire Sommet de la Marquise pour le lot 5 504 873 (phase 3).

QUE cette cession soit faite à titre gratuit.

QUE le tous les frais relatifs à cette transaction soient à la charge du promoteur.

QUE le conseil municipal autorise l'abrogation de la résolution 211-05-2016.

026-01-2017

**MANDAT UMQ
ASSURANCES COLLECTIVES**

ATTENDU QUE la Ville (ou MRC ou régie intermunicipale) a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU QUE la Ville (ou MRC ou régie intermunicipale) désire se joindre à ce regroupement;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville.

027-01-2017

STATISTIQUES DES INTERVENTIONS
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT

Monsieur le conseiller Normand Leroux présente les statistiques des interventions du Service des incendies au courant du mois de décembre 2016;

ATTENDU QU'il y a eu 31 interventions dont, entre autres, 9 entraides, 2 assistances médicales, 1 feu de rebuts, 1 feu/fumée de cuisson, 1 feu de bâtiment (résidentiel, commercial), 6 senteurs de fumée apparente, 1 senteur et/ou fuite de gaz (naturel, propane, autre), 1 présence et/ou alarme de monoxyde de carbone, 3 systèmes d'alarme en opération, 4 alarmes annulées, et 2 administrations;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques des interventions du Service des incendies pour le mois de décembre 2016.

028-01-2017

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
REGROUPEMENT D'ACHAT – ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2017;

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur confie à l'UMQ le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2017;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

029-01-2017

126, CHEMIN DU LAC-MILLETTE
« LES FACTORIES DES MONTS INC. »
RÉNOVATION, PLANS 2017-003

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-1061 présentée le 3 décembre 2016 pour la propriété du 126, chemin du Lac-Millette;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-003 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 126, chemin du Lac-Millette, aux conditions suivantes :

- le ventilateur doit être sur le mur adjacent à l'autoroute;
- l'escalier doit être composé d'un palier, de sorte à permettre un rabattement de celui-ci afin d'éviter qu'il ne soit visible de l'avant du bâtiment;
- la porte de métal doit être peinte de la même couleur que le revêtement du bâtiment.

030-01-2017

230, RUE PRINCIPALE

« AVERY, LÉONARD, MADISON INC. »

MODIFICATION DES PLANS DE CONSTRUCTION, PLANS 2017-005

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0184 présentée le 25 avril 2016 pour la propriété du 230, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-005 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 230, rue Principale.

031-01-2017

341, RUE PRINCIPALE

« AXE CONSORTIUM INC. »

RÉNOVATION, PLANS 2017-008

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-1068 présentée le 20 décembre 2016 pour la propriété du 341, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-008 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 341, rue Principale, aux conditions suivantes :

- le trottoir de la propriété doit être modifié afin d'être à la même hauteur que le trottoir municipal;
- le bâtiment doit être repeint de sorte à être conforme aux plans 2015-003 approuvés par la résolution 75-02-2015.

032-01-2017

CHEMIN DE TOURAINE, LOT 5 296 577
« JOHANNE ROBICHAUD »
NOUVELLE CONSTRUCTION, PLANS 2017-009

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-1069 présentée le 20 décembre 2016 pour la propriété située sur le chemin de Touraine, lot 5 296 577;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-009 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété située sur le chemin de Touraine, lot 5 296 577.

033-01-2017

342, RUE PRINCIPALE
« TABLE 16 »
ENSEIGNE SUR POTEAUX, PLANS 2017-007

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0939 présentée le 16 décembre pour la propriété du 342, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-007 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 342, rue Principale.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

034-01-2017

220-226, CHEMIN DU LAC-MILLETTE
« MÉTRO RICHELIEU (SUPER C) »
STRUCTURE ET ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2017-002

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-1066 présentée le 14 décembre 2016 pour la propriété du 220-226, chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-002 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 220-226, chemin du Lac-Millette.

035-01-2017

226, CHEMIN DU LAC-MILLETTE
« SAQ »
ENSEIGNES À PLAT ET COMMUNAUTAIRE, PLANS 2017-006

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-1060 présentée le 15 décembre 2016 pour la propriété du 226, chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-006 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 226, chemin du Lac-Millette.

036-01-2017

10, AVENUE FILION
« GIORGIO »
LETTRAGE, PLANS 2017-004

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2017-0002 présentée le 4 janvier 2017 pour la propriété du 10, avenue Filion;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

--	--



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse les plans 2017-004 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 10, avenue Filion, aux motifs suivants :

- la typographie et la calligraphie ne sont pas semblables pour chacune des propositions;
- il y a une répétition de certains mots;
- l'affichage ne doit être composé que de lettrage sans couleur en arrière-plan;
- l'affichage doit se retrouver uniquement dans les fenêtres de la façade avant du bâtiment.

037-01-2017

699, CÔTE SAINT-GABRIEL EST
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016;

ATTENDU l'avis public publié le 28 décembre 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve la dérogation mineure afin de permettre, pour la propriété située dans la zone HV 106 :

- La construction d'un garage isolé qui est situé :
 - À 4,2 m de la ligne de lot avant au lieu des 9 m requis à la grille des usages et normes de la zone HV 106 du Règlement de zonage no 222-2008;
 - En façade du bâtiment principal au lieu d'être en retrait de 1 m du prolongement imaginaire des murs latéraux du bâtiment comme exigé à l'article 110.16° du Règlement de zonage no 222-2008.
- La conversion du garage isolé existant, qui bénéficie de droits acquis, en remise à jardin et permettre qu'elle soit située en cour avant à 1,79 m de la ligne de lot avant, laquelle n'est pas autorisée en vertu de l'article 110 du Règlement de zonage no 222-2008.

038-01-2017

CHEMIN DU MONT-CHRISTIE, LOT 4 378 541
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016;

ATTENDU l'avis public publié le 28 décembre 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure à l'article 31 du Règlement de lotissement no 223-2008 afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale juxtaposée sur un lot d'une superficie de 6 328 m² au lieu des 10 000 m² requis pour un lot ayant une partie située à moins de 100 m d'un cours d'eau.

Cette propriété est située dans la zone HV 106.

039-01-2017

90, AVENUE AUBRY
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016;

ATTENDU l'avis public publié le 28 décembre 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure à l'article 106 du Règlement de zonage no 222-2008 afin de rendre conforme la structure de l'enseigne communautaire, située dans le triangle de visibilité, ayant une hauteur de 3,66 m au lieu du 0,9 m exigé.

Cette propriété est située dans la zone HS 401.

040-01-2017

286, RUE PRINCIPALE
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016;

ATTENDU l'avis public publié le 30 novembre 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure à la grille des usages et normes de la zone CVG 233, en vertu de l'article 20 du Règlement de zonage no 222-2008 afin de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement à 0,6 m de la limite de l'emprise d'une rue au lieu des 3 m exigés.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

041-01-2017

AVENUE GUINDON, LOT 2 315 116
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure à l'article 20.6° ainsi qu'à l'annexe A du Règlement de zonage no 222-2008 visant à permettre la construction d'une habitation de type unifamilial juxtaposé sur un terrain inférieur à 880 m², au motif qu'il est possible de construire une habitation unifamiliale ou bifamiliale superposée conforme à la réglementation en vigueur.

Cette propriété est située dans la zone H 248.

042-01-2017

RUE HÉBERT, LOT 2 314 865
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure à l'article 27 du Règlement de lotissement no 223-2008 visant à permettre la construction d'une habitation unifamiliale sur un lot d'une superficie de 557, 5 m² au lieu des 696 m² exigés et ayant une largeur moyenne minimale de 18,29 m au lieu des 22,5 m exigés.

Cette propriété est située dans la zone H 210.

043-01-2017

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 314-06-2016
LOTISSEMENT : PLACE DES CHEVALIERS
LOTS 5 827 947 ET 5 827 948

ATTENDU la résolution 314-06-2016 approuvant la demande de permis de lotissement pour les lots 5 827 947 et 5 827 948, situés sur la place Chevalier, et d'accepter en paiement la somme de 4 798,72 \$, que le propriétaire du terrain en cause doit transmettre à la Ville en satisfaction du premier paragraphe de l'article 51 du règlement sur le lotissement no 223-2008 (frais de parcs et terrains de jeux);

ATTENDU l'adoption du règlement 223-01-09-2016 le 17 octobre 2016 modifiant la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

ATTENDU que la demande de permis de lotissement 2016-1008 est caduque, les frais de parcs n'ayant pas été acquittés dans un délai de six mois;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :
QUE le conseil municipal autorise l'abrogation de la résolution 314-06-2016.

044-01-2017

STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

ATTENDU la présentation des statistiques de permis pour le mois de décembre 2016 par monsieur le conseiller Luc Leblanc;

ATTENDU QU'au mois de décembre 2016, il y a eu 38 permis de délivrés pour un total de 928 000 \$, comparativement à 29 permis et 1 218 000 \$ pour décembre 2015, soit un total à date pour l'année 2016 de 40 339 852 \$ comparativement à 43 176 100 \$ pour la même période en 2015. Le nombre de permis de nouvelle construction délivrés en décembre 2016 est de 2, soit un total à date de 67 pour l'année, comparativement à 57 en 2015 et 46 en 2014 à la même période.

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques de construction du Service de l'urbanisme pour le mois de décembre 2016.

045-01-2017

**PROTOCOLE – PAIEMENT DES COÛTS – ENFANTS REQUÉRANT DES SERVICES PERSONNALISÉS DANS UN CAMP DE JOUR
AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE la plupart des Municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut offrent un camp de jour aux enfants âgés de 5 à 15 ans, et ce, incluant un camp d'hiver dans la semaine de relâche scolaire;

ATTENDU QUE depuis toujours, les enfants d'une Municipalité ont la possibilité de s'inscrire au camp de jour d'une autre Municipalité, et ce, peu importe le motif et les raisons motivant ce choix;

ATTENDU QUE les Municipalités désirent poursuivre dans la même orientation à savoir, inscrire des enfants provenant d'une autre Municipalité au camp d'été;

ATTENDU QUE de plus en plus d'enfants ayant des besoins particuliers requièrent un encadrement personnalisé;

ATTENDU QUE les Municipalités reconnaissent qu'il est impératif d'intégrer ces enfants aux activités d'un camp de jour;

ATTENDU QUE souvent, ces enfants doivent être soutenus par un accompagnateur;

ATTENDU QUE les frais pour l'embauche d'un accompagnateur sont importants;

ATTENDU QUE les Municipalités ont l'obligation de s'occuper des charges d'un enfant qui a besoin d'avoir recours à un accompagnateur;

ATTENDU QU'il a été convenu de prévoir les modalités du paiement de ces coûts dans le cadre d'un protocole d'entente intervenant entre les Municipalités participantes;

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature du protocole;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur accepte de signer le protocole d'entente sur le paiement des coûts relatifs à l'inscription d'un enfant requérant des services personnalisés dans un camp de jour avec les Municipalités participantes de la MRC des Pays-d'en-Haut.

QUE le maire ainsi que le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer ledit protocole.

046-01-2017

SALAIRE DES ÉTUDIANTS – ÉTÉ 2017
SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 16 janvier 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE les salaires pour les étudiants non couverts par la convention collective pour l'année 2017 soient établis selon le tableau « Taux horaire – Postes étudiant 2017 », préparé par madame Ginette Gilbert, directrice du Service de la vie communautaire et daté du 16 janvier 2017.

047-01-2017

TARIFS – PROGRAMME DES CAMPS 2017

ATTENDU le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 16 janvier 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

D'adopter les tarifs pour les programmes des camps 2017 selon les recommandations de la directrice du Service de la vie communautaire.

048-01-2017

TARIFICATION CLUB JUNIOR DE TENNIS

ATTENDU le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 16 janvier 2017;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :



**Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30**

QUE la nouvelle tarification pour le Club junior de tennis 2017 soit la suivante :

ACTIVITÉ	2017	
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
1^{er} enfant Tarif pour l'été	130 \$	195 \$
2^e enfant Tarif pour l'été	120 \$	195 \$
Club de compétition Suite à la sélection	70 \$	
Chandail Obligatoire pour le Club de compétition - optionnel pour les autres joueurs	10 \$	

049-01-2017

TARIFS D'ABONNEMENT TENNIS – 2017

ATTENDU le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 16 janvier 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE les tarifs d'abonnement pour les terrains de tennis pour l'année 2017 soient les suivants :

MEMBRE TERRAINS EN TERRE BATTUE ET TERRAINS ASPHALTÉS		
CATÉGORIE	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Enfant (0-17 ans)	20 \$*	32 \$
Adulte	115 \$	190 \$
60 ans et plus	86 \$	142 \$
75 ans et plus	52 \$	85 \$

TERRAINS ASPHALTÉS		
CATÉGORIE	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Enfant (0-17 ans)	14 \$*	23 \$
Adulte	81 \$	133 \$
60 ans et plus	60 \$	100 \$
75 ans et plus	36\$	60 \$

AUTRES TARIFS		
CATÉGORIE	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Location terrain (1 heure)	16 \$	20 \$
Location terrain (2 ^e heure)	11 \$	15 \$
Invité d'un membre	5 \$ de l'heure	5 \$ de l'heure

* Tarification familiale pour les résidents seulement : 2^e enfant et les suivants ont une gratuité

** ½ prix sur les abonnements après le 1^{er} août 2017

--	--



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

050-01-2017

**ASSIGNATION ET NOMINATION
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE
AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE**

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines daté du 3 janvier 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

De nommer monsieur Laurent Bélisle au poste de chef d'équipe atelier mécanique à compter du 1er janvier 2017, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

D'assigner monsieur Daniel Chartrand au poste de mécanicien à compter du 1er janvier 2017, et ce, selon le salaire prévu à la lettre d'entente et les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur;

D'autoriser le directeur général et le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente concernant cette nomination et cette assignation.

051-01-2017

**EMBAUCHE TEMPORAIRE – JOURNALIER OPÉRATEUR
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

ATTENDU l'absence de monsieur Marc Piette à titre de journalier opérateur;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un employé temporaire au poste de journalier opérateur afin de le remplacer;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines daté du 3 janvier 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE monsieur Jean Lagacé-Boisvert soit embauché à titre de journalier opérateur temporaire au Service des travaux publics et génie, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur.

QUE son embauche soit effective en date du 23 décembre 2016.

052-01-2017

**EMBAUCHE D'UN POMPIER
SERVICE DES INCENDIES**

ATTENDU QU'il y a un poste vacant à titre de pompier à temps partiel au Service des incendies suite au départ de monsieur François Bélisle;

ATTENDU les entrevues tenues;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des incendies en date du 12 janvier 2017;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE monsieur Carl Giguère soit embauché à titre de pompier à temps partiel au Service des incendies, selon le salaire et les conditions de travail prévus à l'entente de travail entre la Ville de Saint-Sauveur et l'Association des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont.

QUE la date d'entrée en fonction soit fixée au 24 janvier 2017 assortie d'une période de probation d'un an.

053-01-2017

**EMBAUCHE D'UN POMPIER
SERVICE DES INCENDIES**

ATTENDU QU'il y a un poste vacant à titre de pompier à temps partiel au Service des incendies suite au départ de monsieur Kevin Huot;

ATTENDU les entrevues tenues;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des incendies en date du 12 janvier 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE monsieur Jérémy Leclerc soit embauché à titre de pompier à temps partiel au Service des incendies, selon le salaire et les conditions de travail prévus à l'entente de travail entre la Ville de Saint-Sauveur et l'Association des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont.

QUE la date d'entrée en fonction soit fixée entre les parties et qu'elle soit assortie d'une période de probation d'un an.

054-01-2017

SUBVENTION - FESTIVAL DES ARTS DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU la demande d'aide financière du Festival des Arts de Saint-Sauveur pour leur édition 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QU'une somme de 45 000 \$ est accordée au Festival des Arts de Saint-Sauveur dans le cadre de leurs activités de la saison 2017.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de cette somme en deux versements, soit les 6 avril et 8 juin 2017.

055-01-2017

**SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES PAYS-D'EN-HAUT
ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT 2017**

ATTENDU la demande d'adhésion et renouvellement présentée par la Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut pour l'année 2017;



Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal renouvelle son adhésion à la Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut et autorise le trésorier à effectuer le paiement de la cotisation annuelle.

056-01-2017

**L'ÉCLUSE DES LAURENTIDES
SUBVENTION 2017**

ATTENDU la réception d'une demande de l'organisme L'Écluse des Laurentides dans le cadre du projet de travailleur de rue à Saint-Sauveur;

ATTENDU le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date 12 décembre 2016;

ATTENDU la rencontre tenue entre les membres du conseil municipal et les représentants de cet organisme;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur verse une subvention au montant de 25 000 \$ pour la continuité du projet de travail de rue pour l'année 2017 à l'Écluse des Laurentides.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le versement de la subvention par chèque en deux versements, soit les 6 avril et 8 juin 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

057-01-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Jean-François Gauthier
Greffier et directeur des
Services juridiques

Caroline Vinet
Mairesse suppléante